

CC3919

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/23/2017

Page 1 de 13

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette

: **CC3919**

Code(s) du produit : Pas disponible.

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Dégraissant
Type d'utilisation: Destiné aux professionnels seulement
Restrictions d'utilisation: Aucune connue.

Famille chimique : Mélange

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:

CEDA Industrial Services LP

2130 121 Avenue NE
Edmonton, AB,
T6S 1B1

No. de téléphone du fournisseur

: 780-472-6766

No. de téléphone en cas d'urgence

: 780-472-6766

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fabricant:

Consulter le fournisseur.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Liquide jaune pâle. Odeur d'alcool.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification de risque:

Liquide inflammable - Catégorie 4
Toxicité aiguë par inhalation - Catégorie 4 (brouillards)
Irritation cutanée - Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation - Catégorie 2A
Toxicité pour la reproduction - Catégorie 1B
Toxicité par aspiration - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Pictogramme (s) de danger



Mot indicateur

DANGER!

CC3919

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/23/2017

Page 2 de 13

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ*Mentions de danger*

Liquide combustible.
Nocif en cas d'inhalation.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Tenir à l'écart des flammes et des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
Se laver les mains après manipulation.
Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
Rincer la peau à l'eau/se doucher.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.
EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
NE PAS faire vomir.
EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
En cas d'incendie: Utiliser eau pulvérisée, poudre chimique, CO2 ou mousse d'alcool pour l'extinction.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Garder sous clef.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification: L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. L'inhalation de concentrations élevées risque de causer étourdissements, désorientation, incoordination, narcose, nausée ou effets narcotiques.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun et les synonymes</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration (% en poids)</u>
Distillats, pétrole, hydrotraités, fissuration catalytique légère	Distillats, pétrole, hydrotraités	68921-07-3	70.0 - 75.0
N-méthyl-2-pyrrolidone	1-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	7.0 - 10.0

CC3919

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/23/2017

Page 3 de 13

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Éther de dipropylène glycol monométhylé	DPGME	34590-94-8	7.0 - 10.0
Nonylphénol, éthoxylé	Éther de nonylphénol de polyéthylène glycol	9016-45-9	3.0 - 5.0
Tridécyléther de polyéthylène glycol	Éther tridécylique de polyoxyéthylène	24938-91-8	3.0 - 5.0

Les pourcentages des concentrations pour les produits chimiques mentionnés ci-dessus peuvent varier d'un lot à l'autre. Les concentrations indiquées représentent la plage de concentration réelle pour chaque produit chimique.

SECTION 4. PREMIERS SOINS**Description des premiers soins**

- Ingestion* : NE PAS faire vomir. La victime devrait rincer sa bouche avec de l'eau, ensuite donner un ou deux verres d'eau à boire. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Inhalation* : En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Obtenir des soins médicaux si les symptômes se développent ou persistent.
- Contact avec la peau* : Rincer la peau avec une grande quantité d'eau. Si l'irritation ou les symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux.
- Contact avec les yeux* : Rincer les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Communiquer avec un médecin si l'irritation persiste.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : Provoque une sévère irritation des yeux. Symptômes peuvent inclure rougeurs, douleur, larmoiement et conjonctivite. Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des démangeaisons et de l'enflure. Danger d'aspiration. L'aspiration dans les poumons durant l'ingestion ou suivant le vomissement risque de causer une pneumonie chimique, qui peut être mortelle. Nocif par inhalation. L'inhalation de concentrations élevées risque de causer étourdissements, désorientation, incoordination, narcose, nausée ou effets narcotiques. L'ingestion peut causer une irritation pour la bouche, la gorge et l'estomac. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'ingestion.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Traiter de façon symptomatique. Danger d'aspiration.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**Agents extincteurs***Agents extincteurs appropriés*

- : Utiliser les moyens appropriés pour l'incendie comme la bruine ou la buée d'eau, la mousse antialcool, le dioxyde de carbone et l'agent chimique en poudre.

Agents extincteurs inappropriés

- : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

- : Liquide combustible. La combustion peut produire des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les secteurs les plus bas.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

- : Liquide inflammable - Catégorie 4

Produits de combustion dangereux

- : Peut former en brûlant des produits toxiques, du gaz carbonique, du monoxyde de carbone, divers hydrocarbure, des composés d'azote, etc.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

CC3919

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/23/2017

Page 4 de 13

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- : Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc, et pour l'entrée dans des espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

- : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- : Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Porter un équipement de protection adéquat. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : S'assurer que le produit déversé s'infiltre dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Ventiler le secteur du déversement. Arrêter la fuite ou le déversement à la source si cela est possible de façon sécuritaire. Aménager un barrage pour contrôler l'eau. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Contenir et absorber le liquide déversé avec une matière inerte non combustible (ex: du sable), ensuite placer la matière contaminée dans un contenant pour élimination ultérieure (voir Section 13).

Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

- : Communiquer avec les agences environnementales locales et provinciales pour assistance et/ou pour les exigences de déclaration.
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Consultez section 15.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Laver soigneusement après manipulation. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Tenir à l'écart des flammes et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Utilisez des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants.

Conditions d'un stockage sûr

- : Garder sous clef. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement.

Substances incompatibles

- : Acides forts ; Agents oxydants forts (ex: peroxyde d'hydrogène, acide nitrique)

CC3919

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/23/2017

Page 5 de 13

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition:				
Nom chimique	ACGIH TLV		OSHA PEL	
	TWA	STEL	PEL	STEL
Distillats, pétrole, hydrotraités, fissuration catalytique légère	P/D	P/D	P/D	P/D
N-méthyl-2-pyrrolidone	10 ppm (peau) (AIHA WEEL)	P/D	P/D	P/D
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	100ppm (peau)	150ppm (peau)	100ppm (peau)	
Nonylphénol, éthoxylé	P/D	P/D	P/D	P/D
Tridécyléther de polyéthylène glycol	P/D	P/D	P/D	P/D

Contrôles de l'exposition

Ventilation et mesures d'ingénierie

: Utiliser dans un endroit bien ventilé. Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées. Utiliser du matériel électrique et de ventilation antidéflagrant.

Protection respiratoire

: Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de libération du produit (poussières et/ou fumées). Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire.

Protection de la peau

: Porter des gants de protection. Advice should be sought from glove suppliers.

Protection des yeux/du visage

: Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Porter des lunettes de sécurité.

Autre équipement de protection

: Porter assez de vêtements de protection afin d'empêcher tout contact avec la peau. Selon les conditions d'utilisation, un tablier imperméable devrait être porté. Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail.

Considérations générales d'hygiène

: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien laver les mains après la manipulation du produit avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Liquide jaune pâle.

Odeur : Odeur d'alcool.

Seuil olfactif : P/D

pH : Pas disponible.

Point de fusion/point de congélation

: <-35°C

CC3919

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/23/2017

Page 6 de 13

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

: Pas disponible.

Point d'éclair : 63°C

Point d'éclair, méthode : Coupelle fermée, Tag

Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)

: Pas disponible.

inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable.

Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)

: S/O

Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)

: S/O

Propriétés comburantes : Non applicable

Propriétés explosives : Non applicable.

Tension de vapeur : Pas disponible.

Densité de vapeur : Pas disponible.

Densité relative / Poids spécifique

: 1.01

Solubilité dans l'eau : Insoluble.

Autres solubilité(s) : Pas disponible.

Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile

: P/D

Température d'auto-inflammation

: Non applicable.

Température de décomposition

: Pas disponible.

Viscosité : Pas disponible.

Matières volatiles (% en poids)

: Pas disponible.

Composés organiques volatils (COV)

: P/D

Pression absolue du récipient

: S/O

Distance de projection de la flamme

: S/O

Autres observations physiques/chimiques

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Ce produit n'est pas réactif.

Stabilité chimique : Le produit est stable en conditions normales d'utilisation.

Risque de réactions dangereuses

: Pas de réactions dangereuses connues en conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter : Éviter le contact avec les matières incompatibles. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou de toutes autres sources d'allumage.

Matériaux incompatibles : Voir Section 7 (Manutention et entreposage) pour plus de détails.

Produits de décomposition dangereux

: Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

CC3919

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/23/2017

Page 7 de 13

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Voies d'entrée - inhalation : OUI

Voies d'entrée - peau et yeux : OUI

Voies d'entrée - ingestion : OUI

Voies d'exposition - absorption cutanée
: NON

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Signes et symptômes - Inhalation

- : Nocif en cas d'inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure la gorge endolorie, le nez courant et la brièveté du souffle. L'inhalation de concentrations élevées risque de causer étourdissements, désorientation, incoordination, narcose, nausée ou effets narcotiques.

Signes et symptômes - ingestion

- : L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Danger d'aspiration. Le danger d'aspiration - le matériel peut causer l'inflammation ou les dommages du poumon s'il entre des poumons par le vomissement ou l'avalement.

Signes et symptômes - peau : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des démangeaisons et de l'enflure.

Signes et symptômes - yeux : Provoque une sévère irritation des yeux. Symptômes peuvent inclure rougeurs, douleur, larmolement et conjonctivite.

Risque d'effets chroniques sur la santé

- : Un contact fréquent ou prolongé peut dessécher la peau, conduisant à l'inconfort et la dermatite.

Mutagénicité

- : N'est pas sensé être mutagène chez les humains.

Cancérogénicité

- : Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

Effets sur la reproduction & Tératogénicité

- : Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015). Classification: Toxicité pour la reproduction - Catégorie 1B Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Ce produit contient du 1-Méthyl-2-pyrrolidone. Le 1-Méthyl-2-pyrrolidone risque de causer des effets tératogènes chez les animaux mais à des doses qui étaient maternellement toxiques ou par des voies d'administration non prévues pour se produire en milieu professionnel (injection).

Sensibilisation à la matière : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.

Effets spécifiques sur organes cibles

- : Cette matière n'est pas classifiée comme étant dangereuse selon la réglementation U.S. OSHA (29CFR 1910.1200) (Hazcom 2012) et le règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015).

Maladies aggravées par une surexposition

- : Aucun à notre connaissance.

Substances synergiques

- : Pas disponible.

Données toxicologiques

- : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit. Les valeurs ETA calculées pour cette matière sont: ETA inhalation (brouillards) = 6.54 mg/L

CC3919

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/23/2017

Page 8 de 13

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom chimique	CL50(4hr)	DL50	
	inh. rat	(Oral, rat)	(cutané, lapin)
Distillats, pétrole, hydrotraités, fissuration catalytique légère	4.65 mg/L	3200 mg/kg	>2000 mg/kg
N-méthyl-2-pyrrolidone	> 5.1 mg/L (aérosol) (Aucune mortalité)	3906 mg/kg	5000 - 10 000 mg/kg
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	>3mg/L	5120mg/kg	9480mg/kg
Nonylphénol, éthoxylé	P/D	1310 mg/kg	2000 mg/kg
Tridécyléther de polyéthylène glycol	P/D	P/D	P/D

Autres dangers toxicologiques importants

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts / les systèmes d'alimentation en eau. Voir les données d'écotoxicité pour chacun des ingrédients

Données Écotoxicité:

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M
Distillats, pétrole, hydrotraités, fissuration catalytique légère	68921-07-3	>0.30 <0.21 mg/L (truite arc-en-ciel)	P/D	1
N-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	> 500 mg/L (truite arc-en-ciel)	P/D	Aucun(e).
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	34590-94-8	>10000mg/L (Vairon à grosse tête)	P/D	Aucun(e).
Nonylphénol, éthoxylé	9016-45-9	2.5 - 12.5 mg/L (Vairon à grosse tête)	P/D	Aucun(e).
Tridécyléther de polyéthylène glycol	24938-91-8	P/D	P/D	P/D

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnias		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
Distillats, pétrole, hydrotraités, fissuration catalytique légère	68921-07-3	0.32 mg/L (daphnie magna)	P/D	1
N-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	> 1000 mg/L/24hr (daphnie magna)	12.5 mg/L	Aucun(e).
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	34590-94-8	1919mg/L (daphnie magna)	0.5mg/L (daphnie magna)	Aucun(e).
Nonylphénol, éthoxylé	9016-45-9	4.8 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
Tridécyléther de polyéthylène glycol	24938-91-8	P/D	P/D	P/D

CC3919

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/23/2017

Page 9 de 13

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
Distillats, pétrole, hydrotraités, fissuration catalytique légère	68921-07-3	0.51mg/L (algues vertes)	0.05 mg/L (algues vertes)	10
N-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	600.5 mg/L/72hr (algues vertes)	125 mg/L/72hr	Aucun(e).
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	34590-94-8	>969mg/L (algues vertes)	969mg/L (algues vertes)	Aucun(e).
Nonylphénol, éthoxylé	9016-45-9	P/D	P/D	Aucun(e).
Tridécyléther de polyéthylène glycol	24938-91-8	P/D	P/D	P/D

Persistance et dégradabilité

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Potentiel de bioaccumulation

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Voir les données suivantes pour renseignements sur les ingrédients.

Composants	Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)	Facteur de bioconcentration (FBC)
Distillats, pétrole, hydrotraités, fissuration catalytique légère (CAS 68921-07-3)	P/D	P/D
N-méthyl-2-pyrrolidone (CAS 872-50-4)	- 0.46	3.16
Éther de dipropylène glycol monométhylrique (CAS 34590-94-8)	0.0061	<1
Nonylphénol, éthoxylé (CAS 9016-45-9)	3.7	< 0.2, < 1.4
Tridécyléther de polyéthylène glycol (CAS 24938-91-8)	P/D	P/D

Mobilité dans le sol

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Effets nocifs divers sur l'environnement

: Aucun autre effet négatif pour l'environnement (comme par exemple, l'appauvrissement de l'ozone, le potentiel de la création d'ozone photochimique, les perturbations endocriniennes, le potentiel d'un réchauffement global) sont prévus de cette composante.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination

: Recueillir, réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés sur un site d'élimination des déchets reconnu. Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

Méthodes d'élimination

: Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

CC3919

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/23/2017

Page 10 de 13

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

: Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
Les États-Unis (DOT)	Aucun(e).	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e)	
Les États-Unis (DOT) Informations supplémentaires	Aucun(e).				
Canada (TMD)	UN3082	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Distillates (petroleum), hydrotreated light catalytic cracked)	9	III	
Canada (TMD) Informations supplémentaires	Cette matière peut être expédié comme un polluant marin exemptés conformément à la Section 1.45.1 TMD et disposition particulières 99.				
ICAO/IATA	UN3082	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Distillates (petroleum), hydrotreated light catalytic cracked)	9	III	
ICAO/IATA Informations supplémentaires	Consulter les consignes d'emballage pertinentes avant d'expédier cette matière. Réviser les divergences d'états et d'exploitants avant l'expédition de cette matière.				
IMDG	UN3082	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Distillates (petroleum), hydrotreated light catalytic cracked)	9	III	
IMDG Informations supplémentaires	Consulter le Code IMDG pour les exceptions.				

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

Dangers pour l'environnement

CC3919

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/23/2017

Page 11 de 13

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

: Cette substance ne répond pas aux critères d'une marchandise dangereuse pour l'environnement selon le Code IMDG. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

: Pas disponible.

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignement fédéral É.-U. :

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	TSCA Inventory	CERCLA Reportable Quantity(RQ) (40 CFR 117.302):	SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355:	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical	
					Toxic chimique	concentration de minimis
Distillats, pétrole, hydrotraités, fissuration catalytique légère	68921-07-3	Oui	P/D	P/D	Non	Non
N-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	Oui	P/D	S/O	Oui	Non
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	34590-94-8	Oui	Aucun(e).	S/O	Oui	Non
Nonylphénol, éthoxylé	9016-45-9	Oui	Aucun(e).	Aucun.	Non	Non
Tridécyléther de polyéthylène glycol	24938-91-8	Oui	P/D	P/D	Non	Non

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Inflammable; Irritation oculaire; Irritation cutanée; Toxicité pour la reproduction; Danger d'aspiration. Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous » et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

Lois É.-U. "State Right to Know":

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	California Proposition 65		Liste d'état "Right to Know"					
		Inscrit	Type de toxicité	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Distillats, pétrole, hydrotraités, fissuration catalytique légère	68921-07-3	Non	S/O	Non	Non	Non	Non	Non	Non
N-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	Non	Toxicité pour le développement	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	34590-94-8	Non	S/O	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Nonylphénol, éthoxylé	9016-45-9	Non	S/O	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Tridécyléther de polyéthylène glycol	24938-91-8	Non	S/O	Non	Non	Non	Non	Non	Non

CC3919

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/23/2017

Page 12 de 13

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Canadian Information:

Renseignements SIMDUT: Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>European EINECs</u>	<u>Australia AICS</u>	<u>Philippines PICCS</u>	<u>Japan ENCS</u>	<u>Korea KECI/KECL</u>	<u>China IECSC</u>	<u>NewZealand IOC</u>
Distillats, pétrole, hydrotraités, fissuration catalytique légère	68921-07-3	272-930-7	Present	P/D	P/D	KE-12551	P/D	P/D
N-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	212-828-1	Présent	Présent	(5)-113	KE-25324	Présent	HSR001384
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	34590-94-8	252-104-2	Present	Present	Present	Present	Present	Present
Nonylphénol, éthoxylé	9016-45-9	500-024-6	Présent	Présent	(7)-172	KE-26244	Présent	HSR003054; HSR006598, HSR006618 (dilution)
Tridécyléther de polyéthylène glycol	24938-91-8	N/Av	Present	Présent	(7)-97	KE-34177	Present	Pas d"information disponible.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Légende

- : ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- CAS: Chemical Abstract Services
- CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
- CFR: Code of Federal Regulations
- ACNOR: Association canadienne de normalisation
- DOT: Department of Transportation
- EPA: Environmental Protection Agency
- HMIS (Hazardous Materials Information System/Système d'information sur les matières dangereuses)
- HSDB: Hazardous Substances Data Bank
- CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
- Inh: Inhalation
- CL: Concentration létale
- DL: Dose létale
- MN: Minnesota
- S/O: Sans objet
- P/D: Pas disponible
- NFPA: National Fire Protection Association
- NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
- NJ: New Jersey
- NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
- OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
- OSHA: Occupational Safety and Health Administration
- PA: Pennsylvania
- PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
- RCRA: Resource Conservation and Recovery Act
- RI: Rhode Island
- RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
- SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
- STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
- TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
- TWA: Moyenne pondérée dans le temps
- SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

CC3919

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/23/2017

Page 13 de 13

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Références : 1. ACGIH, valeurs limites d'exposition pour les substances chimiques et agents physiques et indices d'exposition biologiques pour 2017.
2. Monographes du Centre International De Recherche sur le Cancer, recherché 2017.
3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité, CCInfoWeb bases de données, 2017 (CHEMpendium, RTECS, HSDB).
4. Fiches signalétiques du fabricant.
5. Liste des listes US EPA Title III - version 2017
6. Liste de la Proposition 65 de l'État de Californie - version 2017
7. OCDE - Le portail mondial de l'information sur les substances chimiques - portail eChem 2017.

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 08/23/2017

Autres considérations spéciales pour une manipulation

: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

<p>Préparée pour: CEDA Industrial Services LP 2130 121 Avenue NE Edmonton, AB T6S 1B1 780-472-6766</p>	
<p>Préparée par: ICC The Compliance Center Inc. Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.): (888) 977-4834 (Canada) http://www.thecompliancecenter.com</p>	

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc. en utilisant l'information fournie par CEDA Industrial Services LP et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et CEDA Industrial Services LP n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé. Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc. et CEDA Industrial Services LP.

FIN DU DOCUMENT